

Je m'étais proposé d'invoquer l'article 31 du Règlement pour demander l'autorisation de proposer la suspension de l'ordre du jour afin de discuter une question importante d'intérêt public, c'est-à-dire l'inondation qui ravage le sud du Manitoba et cause des pertes de vie, des dommages à la propriété et des souffrances innouées.

J'ai écouté avec attention les observations de l'honorable député de Provencher (M. Jutras) et je conviens avec lui que la situation est très inquiétante dans sa circonscription et que les dommages y sont très graves, ainsi que dans un bon nombre d'autres circonscriptions de la région la plus peuplée du Manitoba. Mais je ne suis pas de son avis lorsqu'il dit que, présentement, on est assez bien maître de la situation.

M. Jutras: Je n'ai pas dit cela.

M. Ross (Souris): J'accepte la mise au point.

M. Jutras: Je suis sûr que l'honorable député veut s'en tenir aux faits. Je n'ai pas dit qu'on était maître de la situation. Au contraire, j'ai dit que la situation s'aggravait encore.

M. Ross (Souris): Je m'excuse auprès de l'honorable député; je ne m'expliquais pas comment il avait pu formuler une telle affirmation. Je suis certain que je l'ai mal compris car, d'après les nouvelles de ce matin, la situation s'est aggravée. Mais l'inondation n'a pas encore atteint son maximum. Je suis donc heureux que l'honorable député soit du même avis que moi là-dessus.

Comme lui, je voudrais adresser mes félicitations et mes compliments aux braves gens de là-bas, qui font de l'excellente besogne en dépit des très graves difficultés avec lesquelles ils sont aux prises. A mon avis, un important problème de génie se pose dans cette région. En s'y attaquant dès maintenant, on pourrait diminuer les dépenses futures. On devrait immédiatement envoyer sur les lieux, par avion, les meilleurs ingénieurs du pays et accorder sans retard de l'aide financière aux gens qui sont frappés trop durement.

Dans les circonstances aussi pénibles, je ne comprends pas que les autorités adoptent une attitude expectante car, plus on attend, plus les dépenses seront élevées. Cependant, pour l'instant, il convient d'atténuer la souffrance humaine qui, je le sais, est très grande dans de telles circonstances. Je m'associe sincèrement à l'honorable député pour féliciter ceux qui s'acquittent si bien de leur tâche, malgré ces grandes difficultés.

Pour ce qui est de la motion tendant à l'ajournement de la Chambre, si j'en crois une dépêche de la Presse canadienne, en date du 28 avril dernier, le ministre provincial des

[M. Ross (Souris).]

Travaux publics, l'honorable E. F. Willis, a déclaré que cette année, les inondations de la rivière Rouge sont pires qu'en 1948, alors que les dégâts s'étaient élevés à plusieurs millions de dollars. D'ailleurs, l'honorable représentant de Provencher a confirmé que les dégâts seront encore plus considérables cette année. M. Willis, qui remplace le premier ministre D. L. Campbell en son absence, signale que le déluge est à tous les points de vue un sinistre d'envergure nationale et que le gouvernement fédéral devrait y accorder son attention immédiate. Les inondations sont aussi importantes du point de vue national que celles de 1948 en Colombie-Britannique. Par conséquent, il faudrait, de la même façon, accorder une aide nationale. Le même jour, le maire de Morris, M. Harry Shewman, qui est aussi député à l'Assemblée législative, a envoyé un télégramme au premier ministre St-Laurent. Les habitants de Morris, j'entends ceux qui n'ont pas encore été évacués, sont certes aux prises avec de graves difficultés en ce moment. Voici le texte du télégramme:

Comme il s'agit d'un sinistre d'envergure nationale, je prie votre gouvernement de bien vouloir aider les habitants des régions inondées de la vallée de la rivière Rouge. Ces régions ont été fortement atteintes par les inondations en 1948 et 1950. Bien des gens ont subi des pertes financières importantes.

Nous proposons la création d'une commission royale chargée d'enquêter sur les précautions à prendre contre les inondations et sur la question d'exonérer de l'impôt sur le revenu ceux qui feront réparer leur maison cette année.

Le premier ministre a déclaré qu'il avait reçu la dépêche et que la question sera étudiée, mais non pas, en ce moment, par une commission royale. Voici ses paroles:

Nous essaierons de nous renseigner sur la situation et déciderons ensuite, s'il y a lieu, quelle ligne de conduite s'impose.

Le même jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a formulé une déclaration à la Chambre. Il a affirmé comme en font foi les *Débats* du 28 avril:

Les députés se souviennent peut-être que le 3 mai 1948, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu à une question semblable posée par l'honorable député. Voici ce qu'a répondu le secrétaire d'État de ce temps-là:

D'après les renseignements que nous possédons l'inondation actuelle... provient surtout de la crue des eaux internationales qui ont leurs sources dans le Dakota-Nord et se déversent dans la province du Manitoba. Quoique périodique, l'inondation n'a jamais causé d'aussi grands dégâts depuis 1916.

C'était en 1948.

L'ordre de renvoi à la Commission mixte internationale, du 12 janvier 1948, au sujet des eaux à partir de la limite est du bassin de la rivière Milk jusqu'au bassin de la rivière Rouge inclusivement, autorise effectivement la Commission...